



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-2749

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 383156

DOSSIER N^o : 14088

Objet : Fiducie Énergétique NCE
Demande de visa

Vu la demande présentée le 27 août 2001;

vu les articles 11, 14 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu la partie 2 de la norme canadienne 44-101;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 4 septembre 2001 de Fiducie Énergétique NCE concernant le placement de 6 000 000 de parts de fiducie au prix de 3,50 \$ la part de fiducie.

Le visa prend effet le 4 septembre 2001.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

AL/jg